



BS\_2026\_03

## **DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL**

### **Séance du 28 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

**PRÉSENTS :**

MM. Frédéric MILLET, Claude CAUDAL, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Frédéric LAUNAY, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Fabrice SANCHEZ et Edith MARGUIN.

**Secrétaire de séance : Jean-Luc GREGOIRE**

**Titulaires : 12      Quorum : 7      Présents : 9      Votants : 9      Pouvoir : 0**

**EXCUSES :** MM. Mickaël DERANGEON, Jean-Michel BRARD et Jean-Marc JOUNIER

---

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PROGRAMME DE TRAVAUX ANNUEL 2026**

Le marché comporte 9 lots géographiques :

LOT N°	TERRITOIRES GEOGRAPHIQUE
1	ANCEPIN
2	CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE
3	GRANDLIEU
4	NORT SUR ERDRE
5	PAYS DE LA MEE
6	PAYS DE RETZ
7	PONTCHATEAU / ST GILDAS-DES-BOIS ET GUEMENE-PENFAO
8	VAL SAINT MARTIN ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ESTUAIRE
9	VIGNOBLE

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel à candidatures selon la procédure avec négociation le 06/08/2025 au B.O.A.M.P, au J.O.U.E et sur le profil acheteur d'atlantic'eau.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 26/09/2025 à 12h00.

Les 79 candidatures déposées ont été agréées et les candidats ont été invités le 17/10/2025 à présenter une offre avant le 28/11/2025 à 12h00. 35 offres ont été reçues.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

CRITERES	Coefficient de pondération
<b>1- PRIX</b> , jugés sur la base du sous-critère suivant :	<b>70</b>
Prix unitaires	70
<b>2- VALEUR TECHNIQUE</b> , jugée sur la base des sous-critères suivants :	<b>30</b>
Organisation du chantier	10
Procédures d'exécution du chantier	17
Gestion environnementale du chantier	3
<b>Totaux critères de notation</b>	<b>100</b>

Les 9 lots ont été attribués par la commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier 2026, avant le Bureau syndical, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation. Le procès-verbal de cette réunion a été présenté en séance.

A la suite de ces informations,

**Le Bureau syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code de la commande publique,**

**Vu la délibération (CS\_2024\_48) du Comité syndical du 18 juillet 2024 portant délégation de compétences au Bureau syndical,**

**Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2026,**

Après en avoir délibéré,

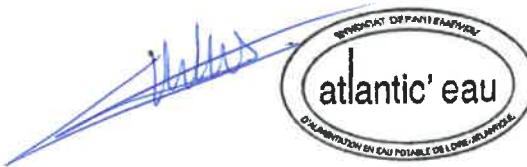
**DECIDE à l'unanimité :**

**- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer les marchés de travaux du programme 2026 d'extensions – renforcements – renouvellements du réseau d'alimentation en eau potable et à prendre toute décision relative à leur exécution :**

LOT N°	TERRITOIRES GEOGRAPHIQUE	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS € HT
1	ANCENIS	ATLASS' / LVI / CHAUVIRE TP	1 448 385,90 €
2	CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE	TPC OUEST	589 282,30 €
3	GRANDLIEU	COLAS France	840 995,50 €
4	NORT SUR ERDRE	COCA ATLANTIQUE	1 248 921,70 €
5	PAYS DE LA MEE	TPC OUEST	1 378 143,50 €
6	PAYS DE RETZ	LTPPE / SARC	694 961,50 €
7	PONTCHATEAU / ST GILDAS-DES-BOIS ET GUEMENE-PENFAO	COCA ATLANTIQUE / EHTP / ARTP	1 749 457,10 €

<b>8</b>	<b>VAL SAINT MARTIN ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ESTUAIRE</b>	<b>LTPE</b>	<b>562 751,50 €</b>
<b>9</b>	<b>VIGNOBLE</b>	<b>ATLASS' / LVI</b>	<b>600 026,25 €</b>

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Frédéric MILLET



BS\_2026\_03

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 03/02/2026
  - sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 04/02/2026
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication